

## Le sacrement de l'ordre a-t-il été touché par la réforme des ordres mineurs?

**Author :** Vini Ganimara

**Categories :** [Divers Osservatore](#)

**Date :** 27 mars 2011

Je découvre sur le site du National Catholic Reporter un [article](#) de John Allen qui évoque notamment la question de la fameuse instruction relative au motu proprio Summorum Pontificum. Allen fait le point sur ce que l'on sait et ce que l'on entend dire (et ce n'est évidemment pas la même chose!) de cette instruction:

"[D'après les autorités vaticanes], l'instruction confirmera que le motu proprio est maintenant la loi universelle de l'Eglise, et insistera pour que les évêques l'appliquent. Entre autres choses, il demandera que les séminaristes soient formés non seulement au latin, mais à l'ancien rite lui-même [...].

L'instruction confirmera également que la messe doit être disponible partout où «des groupes de fidèles» le demandent, sans préciser le nombre de personnes nécessaires pour constituer un «groupe».

L'instruction confirmera également que l'ancienne liturgie peut être célébrée durant la Semaine Sainte où il ya un «groupe stable» de fidèles attachés à elle, ainsi que dans les ordres religieux qui utilisent le rite extraordinaire.

D'autre part, l'instruction ne satisfera probablement pas tous les espoirs traditionalistes. Par exemple, il ne sera probablement pas possible à un séminariste diocésain dans un séminaire régulier d'être ordonné selon le rituel d'avant Vatican II, en partie parce que le rituel suppose la réception préalable des «ordres mineurs» et du sous-diaconat, qui ont été supprimées, sous le pape Paul VI."

Naturellement, je me réjouis des relativement bonnes nouvelles qu'apporte John Allen. Même si je ne suis pas pleinement rassuré – et que je ne le serai que lorsque le texte sera publié; dans l'état actuel des choses, je considère toujours, comme je l'ai écrit voici quelques jours, que des [menaces](#) pèsent sur le motu proprio.

Mais j'avoue que cette histoire d'ordination me laisse perplexe. Nous en avons déjà parlé [ici](#). Mais le problème me semble gravissime.

Je ne suis pas absolument convaincu par l'histoire des deux formes du rite romain sur laquelle repose le motu proprio Summorum pontificum (du point de vue liturgique, il me semble que les deux rites sont très éloignés l'un de l'autre et, à bien des égards, ils le sont même davantage que le rite romain traditionnel du rite maronite par exemple), mais cette construction a au moins un mérite: sauvegarder la nécessaire continuité liturgique et dogmatique.

Or, il semble, d'après toutes les informations que j'ai de mon côté, qui corroborent parfaitement ce que dit à ce sujet John Allen, que l'instruction sur le motu proprio va interdire à un

séminariste n'ayant pas reçu les ordres mineurs de recevoir l'ordination diaconale ou sacerdotale selon la liturgie romaine traditionnelle.

L'avantage sera naturellement d'éviter la confusion entre les deux rites. Mais l'inconvénient me semble tellement massif que je ne vois pas comment le contourner: tout se passera comme si l'ordination avait en quelque sorte changé de nature avec la réforme de Paul VI.

De deux chose l'une en effet: soit la suppression des ordres mineurs ne touche pas au sacrement de l'ordre, et alors on voit mal comment interdire à un séminariste n'ayant pas reçu les ordres mineurs de recevoir l'ordination traditionnelle; soit la suppression des ordres mineurs a touché au sacrement de l'ordre et cela me semble une information lourde de conséquences fort graves quant à la validité des ordinations.

On me dire peut-être qu'il s'agit simplement de rendre les deux rites "étanches" l'un par rapport à l'autre (un peu de la même façon qu'une personne ordonnée diacre dans le rite romain ne peut pas en principe être ordonnée prêtre dans le rite de saint Jean Chrysostome). Je me suis fait cette objection à moi-même. Mais alors il faut aussi dire que le rite de Paul VI n'est pas le rite romain et renoncer à la construction intellectuelle des deux formes du rite romain.

Bref, cette instruction risque de soulever beaucoup plus de problèmes qu'elle n'en résoudra!